

M. 1 ch. VIII 04636 Classement E  
Etage N° 8

LE DEVELOPPEMENT DU DELTA DU SENEgal -



P L A N

I. - SITUATION ACTUELLE -

A - DESCRIPTION DU DELTA -

1°/ Point de vue physique -	p. 1
2°/ Point de vue humain -	p. 1

B - POSSIBILITES -

- 2

C - REALISATIONS -

a) La mise au point de la technique d'aménagement -	- 3
b) Le groupement des agriculteurs -	- 4
c) Les aménagements FERDES -	- 4
d) Le défrichement -	- 5
e) L'installation des nouveaux villages -	- 5

D - PROBLEMES -

1°/ L'occupation du sol -	- 5
2°/ La formation des cadres ruraux	- 6
3°/ L'entretien des digues et ouvrages -	- 6
4°/ Le crédit	- 6
5°/ L'harmonisation du développement socio-économique	- 7

II. - L'ORGANISATION A PREVOIR -

A - IDEE DIRECTRICE -	- 8
B - ZONE D'ACTION -	- 8
C - ETENDUE DE SON ACTION -	- 9
D - STATUTS ET ORGANISATION	- 10
E - PHASE TRANSITOIRE DE DETACHEMENT DE LA M.A.S.	- 10
F - PERSONNEL -	- 11
G - CREDITS -	- 12

- CONCLUSION -

LE DEVELOPPEMENT DU DELTA DU SENEGAL -  
-----I. - SITUATION ACTUELLE -A - DESCRIPTION DU DELTA -1°/ - Point de vue physique -

Le Delta comprend :

- Des levées alluviales relativement hautes (+ 2, + 3 m au dessus du niveau de la mer). Elles occupent une surface d'autant plus grande qu'elles sont situées plus en amont.
- Des cuvettes au sol noir et riche. Elles sont d'autant plus vastes et d'autant plus basses qu'elles sont situées plus en aval - à certaines exceptions près.
- Des terrasses marines étendues seulement dans la partie proche de SAINT-LOUIS (dépression DIAOUNDOUN - RAO).
- Des dunes géologiquement antérieures aux alluvions. Dans la partie Sud du delta les alluvions se sont déposées entre les alignements dunaires.

La pluviométrie est comprise entre 400 m/m au Sud et 250 au Nord-Ouest. Les pluies tombent de Juillet à Octobre. Elles sont très irrégulières.

La température est assez fraîche sur la côte pendant la saison sèche. Elle augmente beaucoup vers l'intérieur où les vents d'Est sont particulièrement desséchants.

2°/ - Point de vue humain -

Il y a deux cents ans le delta était assez peuplé. Une certaine organisation politique hiérarchisée y régnait.

Actuellement seul le Sud et, dans une certaine mesure, l'Est sont relativement peuplés de villages ouolofs. Le centre n'a presque pas de villages sédentaires. Cependant les nomades Peuls et Moures y sont nombreux en saison sèche.

La population peut être très grossièrement évaluée ainsi :

Sud - non compris St.Louis - :	7.000 habitants
Est -	3.000 "
Reste du delta -	2.000 "
<u>Total</u> :	<u>12.000</u> "

La densité moyenne est de l'ordre de : 4 au km<sup>2</sup>.

Actuellement un mouvement se dessine très nettement vers le marigot de LAMPSAR. La population ouverte sédentaire de cette zone a augmenté depuis la guerre de 45 %. L'augmentation à attendre en 1959 et 60 est de 26 %. Les raisons en sont : la proximité de la route, celle de l'eau, la possibilité de culture du riz.

A une vingtaine de kms au Nord de SAINT-LOUIS des Maures au nombre de plus de 500 se sont récemment installés pour échapper au tribut traditionnel en Mauritanie. Il en viendra certainement beaucoup d'autres.

#### B - POSSIBILITES -

Comment tirer parti de l'ensemble qui vient d'être rapidement décrit ?

Développer les grands casiers rizicoles type RICHARD-TOLL ? Cela coûte très cher (300.000 Frs CFA l'hectare) et l'expérience a montré que la gestion en était difficile. Il y a mieux à faire :

Il faut utiliser au maximum les cuvettes que la nature a disposées dans le delta.

Au départ il suffit de protéger contre la crue et les poissons et de régler la submersion. Les cultivateurs ont tout le temps entre deux crues pour préparer la terre. Ils sèment quand l'eau arrive, désherbent, luttent contre les mange-mil et récoltent. C'est très simple. Pas besoin d'un encadrement nombreux ni d'une organisation lourde. A défaut de pluies suffisantes permettant régulièrement le semis, cette méthode a fait ses preuves. Elle a pu être pleinement appliquée grâce à une variété à démarrage rapide introduite par le casier expérimental de RICHARD-TOLL.

On aménagera toutes les cuvettes (25 à 30.000 ha) à prix réduit (20.000 Frs CFA l'hectare). L'expérience a montré que l'on pouvait en attendre un rendement de 20 Qx/Ha (au lieu de 30 dans le casier de RICHARD-TOLL).

On les perfectionnera peu à peu au fur et à mesure de l'évolution des cultivateurs.

On gagnera progressivement sur les terres hautes voisines grâce au pompage lorsque ce sera humainement, techniquement et économiquement justifié.

Ce système a l'avantage :

- 1°/ - D'être très économique au départ. (Le coefficient de rentabilité est toujours supérieur à 100 %).
- 2°/ - De n'investir pour le perfectionnement qu'en connaissance de cause.
- 3°/ - D'être adapté à des cultivateurs encore peu évolués et débutant en matière de riziculture.
- 4°/ - D'offrir à ces mêmes cultivateurs des possibilités très importantes de progrès sur place.
- 5°/ - De ne demander à l'Etat que des charges minimes.

En résumé :

1er stade : aménager 25 à 30.000 ha de cuvettes produisant 50.000 T. de paddy -

2ème stade: perfectionner ces cuvettes et aménager en casier 20.000 nouveaux hectares pour atteindre au total 100.000 T.

Les cultures maraîchères et fruitières sont possibles près de SAINT-LOUIS grâce à la création d'une grosse réserve d'eau dans la dépression du N'DIAEL.

L'alimentation en eau de SAINT-LOUIS du même coup deviendra moins onéreuse .

La pêche et l'élevage pourront être améliorés en qualité. Le petit élevage profitera des déchets de rizerie.

Il n'est pas impossible que naissent des industries de transformation : outre les rizeries, concentré de tomates, pâte à papier, etc...

En résumé la facilité naturelle de création de rizières à fonctionnement simple rend possible le développement d'un paysanat progressiste (dans le bons sens du terme) lui-même devenant capable de tirer parti au mieux de toutes les possibilités qui s'offriront à lui.

#### C - REALISATIONS -

##### a) - La mise au point de la technique d'aménagement -

C'est chose faite. C'est une réalisation qui conditionne les autres. Ce ne fut pas sans difficultés en raison de l'exiguité des moyens qui lui furent consacrés : problème

du sol, des poissons, des variétés supportant une montée rapide des eaux, du travail du sol, du type d'aménagement qui peut varier selon les conditions locales, etc... Actuellement, l'amélioration des pâturages en saison sèche est essayée en utilisant des arbres fourrager et des herbes résistantes à la sécheresse. Les Eaux & Forêts fournissent graines et plants d'arbres. Le Centre de Recherches Agronomiques de BAMBEY, les graines et éclats de souches des herbes.

b) - Le groupement des agriculteurs -

Les cultivateurs ont senti la nécessité de se grouper en associations professionnelles ayant parfois un idéal assez vaste et assez élevé. Deux associations libres et cinq coopératives affiliées à la S.M.D.R. groupent un nombre de plus en plus grand d'adhérents.

Des animateurs se révèlent ainsi peu à peu. Mais leur manque d'instruction à la base est un handicap très sérieux. La formation des cadres ruraux doit être notre principale préoccupation. Là encore un début de réalisation existe.

c) - Les Aménagements FERDES -

Une digue avec vanne a été réalisée près de DIAMA en 1958. La surface commandée est d'environ 150 hectares. Une digue de plus de 5 kms de long vient d'être achevée à MAKAM commandant 300 hectares. Un petit canal, facilitant la venue de l'eau, vient d'être terminé à DIAMA. En 1960, il est prévu l'endiguement de 1.000 hectares.

A ROSS-BETHIO, si l'entente se maintient, une digue va être construite, commandant au moins 50 hectares.

A TILENE c'est un petit canal pour faciliter le remplissage d'une cuvette assez boisée qui est déjà en grande partie dessouchée par les cultivateurs.

A BOUNDOUM, dans une cuvette qu'il est impossible d'aménager convenablement en dehors de l'endiguement général le long du Sénégal, les cultivateurs veulent absolument faire pousser du riz, malgré les risques. La seule chose possible sur FERDES est la pose d'un grillage contre les poissons, ce qui va être fait.

Nous voyons donc, à droite et à gauche, se créer de multiples chantiers auxquels toujours la population participe. Comme généralement elle assure bien plus du tiers de l'ouvrage, l'état lui est redevable d'une certaine somme. Malgré la longueur des règlements, la population cependant continue à travailler.

D'une manière générale les aménagements sont en retard sur la volonté de travail de la population.

d) - Le Défrichement -

Environ 300 hectares sont en voie de défrichement cette année non compris le Colonat de RICHARD-TOLL. Seuls les tracteurs lourds à chenilles en sont partout capables. L'action des tracteurs plus légers à roue est limitée au moment assez court où la terre n'est ni trop humide ni trop sèche.

Des prêts de campagne, garantis par la S.M.D.R. assurent le financement.

e) - L'installation des nouveaux villages le long du marigot de LAMPSAR a été mentionné plus haut (A - 2e) -

La population qui s'installe en 1959 est de plus de 300 personnes. Jointe à celle existant déjà, elle suffira à mettre en valeur la vallée de LAMPSAR. Dès maintenant, il faut penser à trouver de la place pour les nouveaux arrivants. Pour cette année la solution a été la suivante : une forêt comprenant des bas-fonds rizicultivables vient d'être déclassée par les Eaux & Forêts, preuve de l'excellente collaboration qui existe entre les services et organismes intéressés par cette affaire.

D - PROBLEMES -

1°/ - L'occupation du sol -

Les modalités d'occupation par les villages, le statut foncier et juridique de ces derniers doivent être fixés avant le démarrage de l'aménagement c'est-à-dire avant la fin de 1959.

On peut admettre qu'en dehors des propriétés immatriculées aucun droit foncier n'existe; sont seuls à considérer les droits d'usages.

Si certains sont réellement lésés, compte tenu de la plus value apportée par l'aménagement, un dédommagement pourra être apporté sous forme de terres.

Etant donné que de grandes surfaces sont disponibles la répartition peut s'opérer ainsi : le village cultive pendant trois ans à partir de l'aménagement. Au bout de ce temps il lui est accordé une surface double de celle qu'il a effectivement et correctement cultivée.

Au bout de trois nouvelles années si tout va bien un titre de propriété d'un genre particulier est accordé.

Quelle pourraît être la nature de cette propriété ? Elle peut se concevoir à deux étages :

.../...

- Etage individuel ou familial : droit d'user de la terre selon sa destination habituelle, droit d'héritage. Servitudes provenant de l'aménagement collectif eau, ouvrages etc... devoir de mise en valeur. Servitudes éventuelles pour une mise en valeur plus poussée.

- Etage collectif : l'accord de la collectivité est nécessaire dans les cas suivants : la destination de la terre est changée; vente ou cession à d'autres qu'aux héritiers, dans ce dernier cas la collectivité à droit de préemption. Servitudes lorsque l'aménagement intéresse plusieurs villages.

Ce système permettrait de simplifier énormément le cadastre dans un premier stade, puisqu'on pourrait se contenter d'immatriculer au début les terres dans les seules limites de la collectivité.

2<sup>o</sup>/ - La formation des cadres ruraux -

C'est le problème le plus important de tous. La réponse de l'homme conditionne tout progrès. Un instructeur formé aux méthodes actives doit y être consacré.

3<sup>o</sup>/ - L'entretien des digues à ouvrages -

Les digues et ouvrages n'intéressant qu'une collectivité seront gérés et entretenus par cette collectivité.

Les digues et ouvrages de caractère général pourraient être gérés et entretenus par un syndicat groupant obligatoirement les collectivités sous le contrôle d'un fonctionnaire. En cas de défaillance, ce fonctionnaire ferait assurer surveillance et réparations à titre payant.

4<sup>o</sup>/ - Le Crédit -

En supposant l'aménagement réalisé, il restera à l'utiliser à plein, à défricher, à semer, à acheter du matériel, à construire des silos, des rizeries, à se procurer des moyens de transports : camions et chalands. Le financement de ces opérations qui, selon toute vraisemblance, se dérouleront à un rythme rapide n'est pas possible dans l'état actuel de la S.M.D.R. qui est soumise à des règles limitant ses possibilités.

Lorsque le montant du prêt demandé dépassera les limites fixées à la S.M.D.R., l'aval du Gouvernement deviendra nécessaire. Il devrait pouvoir être accordé si le demandeur a fait les preuves de son sérieux.

Faute de quoi le développement risquerait d'être considérablement retardé.

.../...

Mais - et il faut le souligner - même si l'aménagement général n'est pas réalisé en 1960, le problème est posé, car il faut s'attendre à voir cultiver de toute façon un millier d'hectares.

5°/ - L'harmonisation du développement socio-économique -

Un sociologue-économiste doit pouvoir le suivre.

\*

\* \* \*

## II. - L'ORGANISATION A PREVOIR -

### A - IDEE DIRECTRICE -

La M.A.S. rattachée au MALI aura vocation d'étudier et d'aménager les grands ensembles; mais ne s'occupera pas de la gestion c'est-à-dire entre autres des problèmes humains.

Le plan de développement du delta sera prêt en Septembre 1959. Dès maintenant, la doctrine est nettement établie grâce aux études antérieures, à des essais et à de petits aménagements pilotes. Il n'y a donc plus d'études d'envergure à mener.

L'aménagement est indépendant de celui du reste de la vallée.

Il n'y aura aucun ouvrage très important. Les études de ces derniers sont d'ailleurs actuellement menées par la M.A.S. et seront bientôt achevées.

L'aménagement du delta est intimement lié aux problèmes humains.

Tout pousse ainsi à considérer le delta comme une zone d'aménagement bien individualisée à possibilité de démarrage immédiate, où de nombreux problèmes humains et techniques sont liés.

D'où la création d'une organisation du développement du delta dépendant du Gouvernement du Sénégal, polyvalente, jouissant d'une certaine autonomie pour plus d'efficacité et dont le but est de promouvoir le développement sous toutes ses formes dans des perspectives humaines et sociales.

Evidemment il sera nécessaire dans l'avenir d'harmoniser les aménagements de la Vallée et du delta, mais ce sera chose facile. Ce qui est actuellement prévu ne gène en rien les développements futurs.

### B - ZONE D'ACTION -

Ce sera le delta du Sénégal en territoire sénégalais.

Limites : frontière mauritanienne, cours du Sénégal jusqu'à KEUR-MOUR, Bordure Est du Lac de GUIERS, ligne partant du Lac de GUIERS et enveloppant la dépression du N'DIAEL et tous les bas-fonds de la région et aboutissant à 10 kms environ au Sud de GANDIOLE.

C - ETENDUE DE SON ACTION -

Nous distinguerons :

- L'action directe dans laquelle l'organisation de développement du delta est seule responsable (ce qui ne signifie pas toujours gestion directe) -

- L'action indirecte où la volonté de l'organisation peut se faire sentir pour orienter sans que cette dernière ait la gestion des affaires.

Action directe :

Aménagements -

Contrôle du fonctionnement et du bon entretien des ouvrages -

Agriculture -

Amélioration de l'élevage -

Formation rurale de base -

Etudes foncières -

Répartition des villages et des terres d'après les instructions gouvernementales -

Pêche à l'intérieur des zones aménagées -

Transformation des produits -

Préparation de la réglementation à soumettre au Gouvernement et concernant le développement pour l'immédiat et pour l'avenir -

Recherches et études diverses concernant le delta -

Eventuellement tout ce qui s'avérera nécessaire pour suivre la ligne de développement du delta et qui ne pourrait être réalisé autrement sans complication.

Le casier de RICHARD-TOLL est provisoirement exclu.

Action indirecte -

S.M.D.R. - Coopération -

Crédit -

Enseignement -

Organisation de la protection des terrains de culture -

Casier de RICHARD-TOLL -

Pêche traditionnelle et biologie des Forêts classées.

Alimentation en eau de SAINT-LOUIS.

Routes et tout ce qui est du ressort des Travaux Publics.

L'action indirecte pourra s'exercer par la participation du chef de l'Organisation de Développement du Delta (ODD) aux réunions concernant les sujets indiqués ci-dessus, par la possibilité qu'il aura de faire des suggestions, par l'obligation qu'auront les services ou organismes intéressés de le consulter pour les questions importantes, par le droit qu'il pourra avoir de maintenir dans la ligue fixée la politique de développement du delta. Ce droit pourra s'exercer soit par veto soit par obligation. Un rapport devra alors être envoyé au Ministre dont dépendra l'ODD, avec compilation à la Présidence, au Ministère dont dépendra le service ou l'organisme avec qui aura éclaté la divergence de vue et au Ministère du Plan, du Développement et de l'Economie Générale.

L'articulation avec le reste de l'Administration pourrait être pratiquement réalisée par des réunions périodiques de tous les services et organismes intéressés sous la Présidence du Délégué du Gouvernement à SAINT-LOUIS.

D - STATUTS ET ORGANISATION -

L'autonomie de l'ODD se concrétisera par :

- L'autonomie financière avec des règles plus souples que celles en usage dans l'Administration. Le contrôle étant organisé à postériori par le Ministère de tutelle.
- Des facilités dans le domaine du recrutement du personnel.
- Une correspondance technique directe.

E - PHASE TRANSITOIRE DE DETACHEMENT DE LA M.A.S. -

Certaines études et certaines réalisations en cours groupant plusieurs ingénieurs de la M.A.S. doivent être menées à bonne fin. D'autre part le personnel de l'ODD ne peut arriver immédiatement, l'installation demandera un certain temps. Le Chef de l'ODD pris par son travail de rapports et de mise en valeur ne pourra se consacrer entièrement au lancement de la nouvelle organisation. Enfin des économies sont possibles si la M.A.S. continue à assurer certaines charges pendant quelque temps, par exemple comptabilité, étude et réalisation des ouvrages importants, contrôle de la construction, des terrassements etc...

Il est donc souhaitable qu'au moment de la création administrative de l'ODD, la séparation d'avec la M.A.S. ne soit pas brutale mais s'étale sur une certaine période.

.../...

Ce temps peut varier selon les circonstances, les désirs de chacun et les ordres reçus.

Il en résultera des différences sensibles en 1959 dans l'importance du personnel et des crédits nécessaires. Deux cas ont été considérés : un cas minimum où la M.A.S. poursuit seulement certaines études entreprises jusqu'à leur fin très proche et passe rapidement ses attributions à l'ODD.

Pour les deux cas il convient de préciser quelques points :

- Le personnel de la M.A.S. consacré au delta passe à l'ODD, à savoir :

1 Maître de recherche -  
1 Technicien -  
1 chauffeur -  
1 Aide-Technique -  
1 Pilote -  
1 Laptot -  
1 Conducteur de tracteur -  
1 " de bœufs -  
1 Magasinier -  
1 Gardien -

- Le matériel de la M.A.S. destiné à l'étude ou au développement du delta est dès le début cédé à l'ODD.

- Les documents concernant le delta seront remis par la M.A.S. à l'ODD. Si l'ODD désire certains documents autres que ceux concernant le delta ou si la M.A.S. veut conserver certains documents, des tirages ou photocopies seront effectués par les soins de la M.A.S.

- La M.A.S. continue à payer ses anciens agents qui sont passés à l'ODD jusqu'à l'arrivée des crédits de cette dernière.

- La phase transitoire prendra fin au plus tard le 31 Mars 1960, sauf, si nécessaire en ce qui concerne les gros ouvrages commencés sous le contrôle de la M.A.S. et non achevés à cette date.

**F - PERSONNEL -**

Supposons que l'ODD se sépare immédiatement de la M.A.S. Il lui faudra alors :

1 Chef -  
1 Adjoint -  
1 Ingénieur du Génie Rural -  
2 Topographes -  
1 Chef-Comptable -  
1 Comptable -

2 Dessinateurs -  
1 Secrétaire Administratif -  
1 " Dactylographe -  
1 Technicien genre Adjoint-Technique -  
3 encadreurs -  
1 Instructeur chargé de la formation des ruraux -

Divers :

Chauffeurs -  
Pilotes -  
Magasinier -  
Aide-Technique -

En plus en 1960 :

1 Sociologue-économiste -

Recherche agronomique et pastorale :

1 Agronome -  
1 Technicien de l'Elevage, détaché -  
1 Spécialiste des cultures maraîchères -  
1 Pisciculteur (éventuellement) -  
Divers ...

Si la séparation d'avec la M.A.S. n'est pas immédiate, on pourra essayer de se contenter pour 1959 du personnel minimum suivant :

1 Chef -  
1 Adjoint -  
1 Comptable -  
1 Secrétaire-Dactylographe -  
1 Technicien genre Adjoint Technique -  
3 encadreurs -  
1 Instructeur chargé de la formation des ruraux -

En fait ce serait une mauvaise solution.

G - CREDITS -

Pour 1959 -

Lorsque 12 millions furent demandés pour préparer le lancement de l'aménagement général en 1960, l'action générale était supposée être lancée dans le cadre de la M.A.S. Si l'on crée une organisation supplémentaire, il faut un personnel supplémentaire d'administration et du matériel d'installation même si l'on suppose que la M.A.S. cède le matériel consacré au delta.

1°/ - Cas minimum -

Dans le cas minimum dont on vient de parler plus haut, n'étaient pas prévus sur les 12 millions et demandent par conséquent une allocation de crédit supplémentaire :

.../...

1 Chef -  
1 Adjoint -  
1 Comptable -  
1 Secrétaire Dactylographe -

La solde du chef peut être continuée à être payée sur le budget de la M.A.S. jusqu'au 30 Septembre puisque ce dernier en fait actuellement partie.

On peut à la rigueur attendre le 30 Septembre pour employer un comptable et une secrétaire dactylographe.

Si donc la M.A.S. conserve certaines charges, des crédits supplémentaires ne deviennent vraiment nécessaires qu'à partir du 1er Octobre. Ils se chiffrent alors pour le 4ème trimestre 1959 à :

Personnel -

Solde et indemnités (y compris déplacement) -

Chef -	450.000
Adjoint -	300.000
Chef-Comptable -	250.000
Secrétaire-Dactylog.	100.000

Personnel subalterne :

Chauffeur, pilotes, mn-( 400.000  
gasinier, gardiens, etc(

Frais de voyages - 100.000

Total pour le personnel : 1.600.000.-

Matériel -

Investissement -

Matériel de bureau -	300.000
Frais d'installation -	100.000
Matériel scientifique -	200.000
Véhicules - bateaux -	3.000.000
Divers -	600.000
Total :	<u>4.200.000.-</u>

Fonctionnement pour 3 mois -

600.000.-

Imprévu -

600.000.-

Total général des crédits supplémentaires en 1959 : 7.000.000.-

28/ - Cas normal -

Si la M.A.S. abandonne rapidement une grande partie de ses charges, les crédits à prévoir en plus des 12 millions sont les suivants.

Pour le 2ème semestre 1959 :

Personnel -

Solde et indemnités (y compris déplacement) -

1 Chef -	900.000
1 Adjoint -	600.000
1 Ingénieur du Génie Rural -	600.000
2 Topographes -	1.100.000
1 Chef-Comptable -	500.000
1 Comptable -	200.000
2 Dessinateurs -	400.000
1 Secrétaire Administratif -	500.000
1 Secrétaire Dactylographe -	200.000
1 Technicien genre Adjoint (déjà pré- Technique -	(vus sur les (12 millions
3 Encadreurs -	(du collectif
1 Instructeur -	(de Juin du (budget local -

Personnel subalterne (chauffeurs, pilotes,  
aide-techniques, magasiniers, gardiens  
etc...)

Frais de voyages 1.000.000

Total pour le personnel : 7.000.000.-

Matériel -

Investissement -

Matériel de bureau -	1.000.000
Frais d'installation -	300.000
Matériel scientifique -	300.000
Véhicules - bateaux -	7.000.000
logement 1 encadreur -	1.000.000
Divers -	<u>1.500.000</u>

Total : 11.100.000.-

Fonctionnement - 2.400.000.-

Imprévu - 1.500.000.-

Total général des crédits suppl.en 59 : 22.000.000.-

Pour 1960 (ordre de grandeur)

Personnel - 20.000.000

Matériel -

Investissement - 4.000.000  
Fonctionnement - 6.000.000

Imprévu - 2.000.000

Total pour 1960 : 32.000.000.-

REMARQUES -

- Le Service de l'Agriculture devient inutile dans le delta. Il cesse d'y travailler à une date à fixer avec l'ODD et antérieure au 31 Mars 1960.

- La fraction du Centre d'Expansion Rurale de LAMPSAR passe à l'ODD en l'état où elle se trouve au moment de la création de l'ODD

- Si la Mauritanie veut imiter le Sénégal, il serait sans doute utile que le Chef de l'ODD et certains agents, puissent être consultés.

CONCLUSION -

La facilité de l'aménagement du delta, son adaptation à l'homme, son coût très modeste, sa rentabilité exceptionnelle, le fait que le projet sera définitivement au point en Septembre prochain, enfin et surtout l'entente et l'enthousiasme de la population manifestés par les travaux qu'elle a déjà elle-même réalisés, incitent à commencer l'aménagement d'ensemble immédiatement après la crue de cette année. Les crédits devraient alors être attribués - si possible - le 1er Décembre 1959, au plus tard début Janvier 1960 pour que la 1ère tranche puisse être terminée avant la crue suivante, c'est-à-dire avant Juillet 1960.

Les topographes qui sont actuellement sur le terrain ne peuvent encore nous donner les résultats de leur travaux. D'ici deux mois nous serons fixés. Mais on peut faire des évaluations concernant une première tranche.

1°/ - Hypothèse optima :

- Aménagement de 15.000 hectares de rizières -
- Remplissage et dessalement du N'DIAEL -

Coût : 200 à 250 millions -

2°/ - Hypothèse minima :

- Aménagement de 3.000 hectares et rizières -

Coût : 60 millions environ sur lesquels environ 10 millions serviront à réaliser des terrassements qui deviendront inutiles, quand une protection plus étendue contre les crues sera réalisée.

3°/ - Solutions intermédiaires : Certaines sont possibles.

La préparation de l'aménagement demande les crédits suivants :

1°/ - Dans le cadre de la M.A.S. selon ce qui avait été prévu jusqu'alors : 12 millions accordés sur le collectif de Juin du Budget local.

2°/ - Dans le cas d'une séparation partielle d'avec la M.A.S. en 1959, 7 Millions en plus des 12 millions accordés.

3°/ - Dans le cas d'une séparation rapide d'avec la MAS, 22 millions en plus des 12 millions accordés.

Meyennant ces dépenses il faut s'attendre à ce qu'un beau succès couronne, au bout de quelques mois seulement, cette entreprise qui ne sera pas seulement une réussite technique. Les débuts prometteurs d'une organisation dynamique montre que seront rapidement créées une société rurale bien charpentée, ainsi qu'une vie sociale et économique active animée par des vides de valeur.

Quand cela est réalisé, quand l'homme pour qui sont fait les aménagements est un moteur et non un poids, les investissements sont toujours productifs.

9

\* \* \*

J. Dubois